



## UN SERVICE MUTUALISÉ POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mis en ligne le 30 janvier 2020

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service assainissement d'Erdre & Gesvres s'étoffe. On y retrouvera : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC qui prend en charge et contrôle les installations d'assainissement des particuliers qui ne sont pas raccordés au système d'assainissement collectif. Le SPANC est depuis 2006 un service entièrement géré par la [CCEG](#).

...et le Service Public d'Assainissement Collectif, qui lui prend en charge les habitations desservies par un réseau public de collecte des eaux usées. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, ce service sera, comme le SPANC, géré par la [CCEG](#) et non plus par chacune des communes.

### QUAND LE « TOUT À L'ÉGOUT » DEVIENT SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Jusqu'à présent, chacune des 12 communes que compte la [CCEG](#), avait individuellement la responsabilité de l'assainissement collectif ; autrefois communément appelé le « tout à l'égout ».

Le Service Public d'Assainissement Collectif est le système qui consiste à évacuer, et traiter, toutes les eaux usées de vos maisons vers une station d'épuration.

Pour des raisons techniques, chaque commune avait contractuellement confié la gestion à des délégataires : SAUR, SUEZ, et STGS.

12 communes c'est autant de contrats pour régenter aussi bien le réseau (entretien, installation) que les abonnements, et bien sûr toutes les stations d'épuration.

Un maillage d'intervenants et de procédures aussi dense, que complexe que la CCEG a souhaité simplifier. Aussi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'assainissement collectif sera transféré à l'intercommunalité qui gèrera alors l'ensemble des eaux usées du territoire, cette mutualisation permettant d'offrir, une qualité de service optimisée et harmonisée pour tous les habitants.

### CE QUI VA CHANGER MAINTENANT

Pour les habitants, votre interlocuteur ne sera plus votre commune mais directement le service dédié au sein de la CCEG, avec à la clé plus de technicité. En effet, 4 nouveaux agents seront entièrement dévoués à ce service : 1 agent s'occupera de la programmation, (voirie, urbanisme, et suivi des contrats

de délégation), 2 agents seront en charge de suivre les travaux de réhabilitation en coopération avec des maîtres d'oeuvre, et un autre aura pour mission tout ce qui concerne le raccordement et la facturation.

Enfin, la responsable du service assainissement, pilotera en plus du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Collectif.

## CE QUI VA CHANGER ENSUITE

Une fois les contrats individuels arrivés à terme, la CCEG pourra repenser le service dans sa globalité et l'optimiser en simplifiant les procédures, la lecture des contrats, l'information sur les bons gestes à avoir au quotidien par exemple. Mais ce n'est pas tout, ce transfert de compétence a pour but de voir plus grand ! Certaines petites communes n'avaient pas les moyens suffisants pour engager de lourds travaux de réhabilitation ou d'extension du réseau, la mutualisation permettra à chacune des communes, et donc à tous les habitants, de bénéficier de la même qualité de réseau et à termes d'un prix unique des services d'assainissement.

Enfin, harmoniser, simplifier, c'est optimiser le réseau pour rendre plus performante la gestion des déchets. Car oui, l'eau usée est aussi déchet, mieux la traiter c'est prendre soin de l'environnement et si c'est bon pour la planète, c'est bon pour tous.



≡ RETOUR À LA LISTE



### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

#### Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

#### Mardi et Jeudi

9h-12h30

#### Samedi

9h30-12h00